

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021 À 20 h

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 30 par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de tous les conseillers et d'une personne dans l'assistance
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Des comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
4. Comme exigé par la *Loi*, il a été adopté à l'unanimité de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.
Le montant que le conseil affecte à ce fonds est de 14 000\$ et qu'un montant de 3 500\$ sera versé, à ce fonds, pour l'exercice 2022;
5. Madame la conseillère Claire Boucher, a donné un avis de motion pour modifier le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et elle a déposé le projet de règlement. Ce règlement portera le numéro 285.
Toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopté un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;
6. Il a été adopté à l'unanimité d'accepter la lettre d'entente concernant les modifications des salaires 2022, des salariés à l'emploi de la municipalité le 1^{er} janvier 2022; Une résolution a aussi été adoptée dans le même sens pour le personnel cadre.
7. Il a été adopté à l'unanimité, que les sommes manquantes concernant le remplacement du chauffage à l'église, soient financées par le fonds de roulement, sur une période de 10 ans. *(Les dépenses sont estimées à 162 000\$, les subventions estimées 85 183\$, le montant à financer est estimé à 76 817\$)*
8. Il a été adopté à l'unanimité que le coût des travaux d'amélioration de la rue Plourde, soit financé 33 600\$, par le règlement 280, sur une période de 10 ans et 45.13\$, par le fonds général.
9. Il a été adopté à l'unanimité d'utiliser les revenus reportés carrières / sablières, pour effectuer les frais de financement 2021 et 2022, reliés au règlement 260, financement du 19 décembre, ainsi que les frais payés à Génicité, en 2021.
10. Une rencontre sera planifiée en janvier 2022, avec la communauté chrétienne de Saint-Paulin, fabrique Saint-Christophe, ainsi qu'avec les membres du conseil d'administration de Le Comité industriel de Saint-Paulin inc.
11. Après analyse, il a été adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin adhère, pour l'année 2022, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au coût de 846.66\$,

taxes applicables en sus et d'inscrire tous les élus à la formation obligatoire sur l'Éthique et la déontologie, au coût de 150\$ taxes en sus, pour chacun.

12. Il n'y a pas eu d'autre sujet concernant ce secteur, ni information additionnelle.

Sécurité publique

13. Il a été adopté à l'unanimité d'accepter la proposition d'offre de service de «*Le p'tit ranch*» lequel comme contrôleur canin à partir de 2022, sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin. Le conseil municipal adoptera en janvier, la réglementation nécessaire et ainsi que l'entente de service.

14. Madame Claire Boucher, conseillère responsable de ce secteur, à signaler, que lors de son assemblée, tenue le 14 décembre, la *Régie incendie* a procédé à l'embauche d'un préventionniste et que monsieur Mathieu Leblanc a été nommé capitaine de la caserne de Saint-Paulin et monsieur Denis Savard, lieutenant de la caserne de Saint-Paulin.

Transport

15. Il a été adopté à l'unanimité d'accepter la reddition de comptes pour les travaux effectués sur le rang Saint-Louis et de la soumettre au ministère des Transports, pour obtenir, le versement de la subvention.

16. Il a été adopté à l'unanimité d'informer monsieur Daniel Ayotte, que la municipalité, pour des raisons budgétaires, ne procédera pas au déneigement de la totalité du chemin de la Concession, comme demandé, cependant la partie non-déneigée, le sera comme à l'habitude, une fois au printemps.

17. Concernant ce secteur, il n'y a pas eu d'autre sujet, ni d'autre information de donner.

Hygiène du milieu

18. Il a été adopté à l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité de Charette, qu'un employé de notre municipalité, formé en eau potable, puisse dépanner, jusqu'à l'embauche d'une nouvelle personne soit embauchée, étant donné, que leur contremaître aux travaux publics, quittera son emploi, le 31 décembre 2021.

19. Il est adopté à l'unanimité de transmettre aux promoteurs et aux contribuables concernés, le rapport du Groupe Synergis, Trois secteurs de la municipalité de Saint-Paulin / Étude de caractérisation écologique,

20. Concernant ce secteur, il n'y a pas eu d'autre sujet, ni d'autre information de donner.

Santé et bien-être des citoyens

21. Il a été adopté à l'unanimité, d'accepter les modifications apportées par la Société d'habitation du Québec, aux prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal Anna-Milot.
22. Concernant ce secteur, il a été mentionné que la Société d'habitation du Québec a apporté une révision aux états financiers 2017, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paulin.

Aménagement, urbanisme et zonage

23. Il a été adopté à l'unanimité d'informer l'UPA Mauricie, que la municipalité de Saint-Paulin, ne participera pas à la Soirée des Gens de Terre & Saveurs, le 21 avril 2022, pour des raisons budgétaires.
24. Concernant ce secteur, il n'y a pas eu d'autre sujet, ni d'information de donner.

Loisirs et culture

25. Concernant ce secteur, il a été mentionné que les administrateurs de l'OTJ n'ont pas tous renouvelé leur mandat lors de l'assemblée générale du 14 décembre et que la chute à livres de la bibliothèque a été déplacée.

Parole au public et levée de la séance

26. Un contribuable a fait parvenir un courriel concernant le déneigement des trottoirs.
La réponse suivante sera envoyée au contribuable :
« La municipalité ne procède pas systématiquement au déneigement des trottoirs, mais qu'elle élargit la rue en empêchant l'amoncellement de neige sur les trottoirs. »
27. La séance est levée à l'unanimité.